

OPCVM conforme aux normes européennes

# PROSPECTUS SIMPLIFIE

## PARTIE A STATUTAIRE

- ▶ **Code ISIN :** FR0010148346
- ▶ **Dénomination :** ETOILE VALEURS MOYENNES
- ▶ **Forme juridique :** Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
- ▶ **Société de gestion de portefeuille :** ETOILE GESTION
- ▶ **Gestionnaire comptable par délégation :** Société Générale Securities Services Net Asset Value
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif :** Société Générale S.A.
- ▶ **Commissaire aux comptes :** Cabinet KPMG AUDIT
- ▶ **Commercialisateur :**

Crédit du Nord

Autres commercialisateurs : Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud, Société Marseillaise de Crédit.

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification :** OPCVM Actions françaises
- ▶ **Objectif de gestion :**

Le FCP ETOILE VALEURS MOYENNES a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à l'indice CAC Mid&Small 190 par la sélection d'actions ( gestion dite « stock picking » ) parmi les valeurs composant cet indice.

## ► Indicateur de référence :

Le FCP est un OPCVM à gestion active.

La performance de l'OPCVM est à comparer à celle de l'indice CAC Mid&Small 190.

L'indice CAC Mid&Small 190, créé le 03 janvier 2005, est la réunion des indices suivants :

- l'indice Cac Mid100 : composé des 100 premières capitalisations qui suivent les 60 valeurs les plus importantes composant le CAC 40 et CAC Next 20
- l'indice Cac Small90 : composé des 90 valeurs affichant les capitalisations les moins élevées au sein de l'indice SBF 250

Sa devise est l'euro et il est calculé en cours de clôture dividendes net réinvestis (DNR).

Cet indice est publié par Euronext et disponible sur [www.euronext.com](http://www.euronext.com).

## ► Stratégie d'investissement :

### Stratégies utilisées :

#### L'allocation stratégique globale du portefeuille du FCP est la suivante :

En vue de réaliser son objectif de gestion, le portefeuille du FCP Etoile Valeurs Moyennes est investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif en actions et essentiellement dans celles composant cet indice de référence. Accessoirement, 10% de cet investissement peut être investi dans des valeurs autres que celles de l'indice.

Cet investissement, à hauteur minimum de 75%, permet ainsi aux porteurs de parts du FCP de bénéficier des avantages fiscaux du PEA. Cette proportion varie entre 75% et 100% de l'actif de l'OPCVM.

Pour le solde, dans un souci de diversification, le gérant du FCP peut investir jusqu'à 25% maximum de l'actif de l'OPCVM en produits monétaires.

L'allocation globale est donc la suivante :

- entre 75% et 100% d'exposition de l'actif de l'OPCVM sur le marché des actions, essentiellement dans celles composant l'indice de référence et accessoirement en actions autre que celles composant l'indice de référence,
- entre 0% et 25% d'exposition de l'actif sur les produits monétaires
- entre 0% et 10% d'exposition en parts ou actions d'autres OPCVM

#### Description des Catégories d'actifs dans lesquels l'OPCVM peut investir :

##### - Actions :

Le FCP est investi en actions et essentiellement dans celles composant l'indice de référence, pour une proportion qui pourra varier entre 75% au minimum, afin de permettre aux porteurs de bénéficier des avantages fiscaux du PEA, et 100% de ses actifs.

##### - Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le FCP peut être investi en produits monétaires à hauteur maximum de 25% de ses actifs.

Les investissements sur ces types d'actifs monétaires sont effectués en produits de taux libellés en euro : BMTN, BTF, EMTN, certificats de dépôts, BTAN ou titrisation de créance (titres émis en droit français (FCC) ou en droit étranger (SVP) investis en créance de nature commerciale, bancaire ou des titres obligataires) dans le cadre de la gestion de la trésorerie du fonds.

Ces investissements porteront uniquement sur des signatures « Investment Grade », soit des titres notés au minimum BBB+ par Standard & Poor's (ou notation équivalente dans une autre agence de notation).

- Parts ou actions d'OPCVM :

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM.

Les OPCVM utilisés dans la fourchette de détention précisée ci-dessus pourront être les suivants :

- des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen conformes à la directive n°85-611,
- des parts d'OPCVM français non conformes à la directive n°85-611.

Le gérant pourra utiliser des OPCVM gérés par la société de gestion ETOILE GESTION ou une société liée.

Le fonds peut investir dans des OPCVM classés : action, monétaire, diversifié ou obligataire mais plus particulièrement :

- dans des OPCVM offrant une rémunération de type monétaire pour gérer les liquidités de l'OPCVM suite à des souscriptions ou à des désinvestissements massifs,
- dans des OPCVM investis en actions dans la cadre de la politique d'exposition au risque actions.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

#### ► Profil de risque :

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.*

#### Principaux risques liés à l'investissement :

Comme tout investissement en actions, les investisseurs doivent être conscients que la valeur des actifs du FCP est soumise aux fluctuations du marché des actions : la valeur liquidative de ce FCP peut donc connaître des variations importantes à la hausse comme à la baisse. La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de perte suite à leur investissement dans ce FCP.

Risques actions : Le FCP étant éligible au PEA, l'investissement du portefeuille en actions est de 75% minimum. Les investissements en petites et moyennes capitalisations présentent parfois une volatilité plus élevée que celle des grandes capitalisations.

Risque de taux: C'est le risque supporté par un investissement lorsque les taux d'intérêts varient. Le risque de taux est présent mais très limité. Les investissements sont uniquement effectués dans le cadre d'une gestion de type monétaire.

Risques sur les petites capitalisations: l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs contraintes spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

L'OPCVM est destiné à tous souscripteurs, mais est plus particulièrement aux personnes physiques titulaires d'un PEA

Il peut également être souscrit dans le cadre d'un contrat d'assurance vie.

Profil type de l'investisseur et durée de placement recommandée :

Le profil de risque du FCP le destine plus particulièrement aux investisseurs souhaitant investir dans les petites et moyennes valeurs du marché français pour profiter de leur spécificité.

La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

## INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

► **Frais et commissions :**

Commissions de souscription et de rachat :

*Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.*

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	2,00% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion :

*Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.*

*Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :*

- *des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;*
- *des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;*
- *une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.*

*Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.*

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux annuel TTC maximum Barème
<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b> (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	3,00 % TTC maximum
<b>Commission de surperformance</b>	Néant	Néant
<b>Commission de mouvement :</b> Perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	<p><u>Bourse française</u></p> <p>-Obligations françaises : Néant</p> <p>-Obligations convertibles françaises : Max 0,54%</p> <p>-Actions françaises et assimilées : Max 0,54%</p> <p>-Actions étrangères cotées à Paris : Max 0,54%</p> <p><u>Bourse étrangère</u></p> <p>-Obligations : 368€ /opération</p> <p>-Obligations convertibles : 368€ /opération</p> <p>-Actions : Max 0.48%</p> <p><u>Produits dérivés</u></p> <p>-Options sur actions et sur indices : Max. 0,80%TTC de la prime</p> <p>-Futures : <i>contrat en Par Lot TTC</i></p> <p>.Euro Max. 0,90 €</p> <p>.Pour les autres futures en devise: contre valeur de 0,90€ par lot</p>

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

► **Régime fiscal :**

L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

L'OPCVM peut faire l'objet de souscription dans le cadre de contrat d'assurance vie libellé en unité de compte.

*L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.*

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

### ► Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France, ou de fermeture du Crédit du Nord.

Une information sera apportée aux porteurs de parts avant chaque jour de fermeture du Crédit du Nord.

### ► Conditions de souscription et de rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) avant 15h45. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J, calculée et publiée en J+1 ouvré.

### ► Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats :

Etablissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et de rachat :

Société Générale

Adresse postale du centralisateur teneur de registre :

32, rue du Champ de Tir

44000 Nantes

### ► Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès des agences des établissements commercialisateurs et sur les sites Internet des banques du groupe Crédit du Nord. .

### ► Caractéristiques des parts :

#### • Affectation du résultat :

Part C : Capitalisation

#### • Devise de libellé des parts :

Part C : Euro

#### • Montant minimum de la première souscription :

Part C : 1 dix-millième de part

- **Montant minimum des parts souscrites ultérieurement :**

Part C : 1 dix-millième de part

- **Décimalisation :**

Part C :

Les souscriptions s'effectuent en dix-millième de part au delà des minima de souscriptions. Les rachats s'effectuent en dix-millième de part.

Des fractions de parts peuvent être acquises ou cédées par dix-millièmes depuis le 11/08/2010

- **Valeur liquidative d'origine :**

Part C : 10,00 euros

- ▶ **Date de clôture de l'exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de mars
- ▶ **Date de clôture du premier exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de mars 2006
- ▶ **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 14 janvier 2005. Il a été créé le 31 janvier 2005.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

*Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès des établissements commercialisateurs.*

*Toute demande d'explication peut également être adressée par mail à : contact@etoile-gestion.com .*

*Le document "politique de vote" et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont consultables sur le site internet <http://www.etoile-gestion.com> ou adressés à tout porteur qui en ferait la demande auprès de :*

*ETOILE GESTION*

*adresse postale : CS 91553*

*91, Boulevard Pasteur - 75730 PARIS Cedex 15*

*Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.*

*Date de publication du prospectus : 19 janvier 2012*

*Le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs. Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.*

## PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN

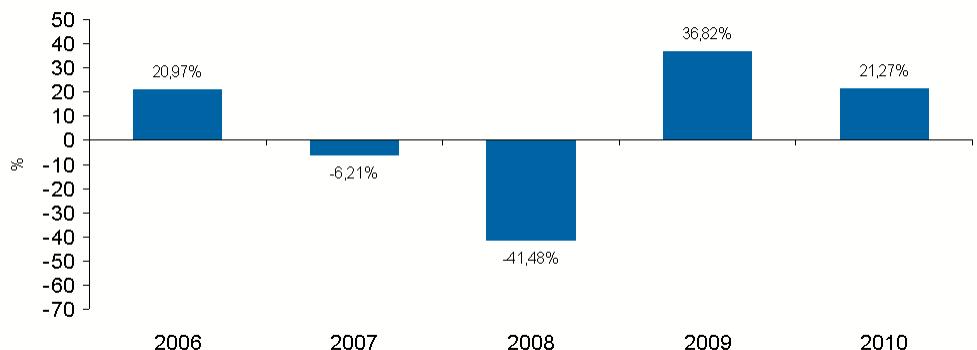
FR0010148346

Devise de référence: EUR

## AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

## ■ PERFORMANCES AU 31/12/10



## ■ PERFORMANCES AU 31/12/10

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
<b>ETOILE VALEURS MOYENNES</b>	21,27%	-0,98%	1,95%
<b>100% FRANCE CAC MID &amp; SMALL 190</b>	17,86%	-2,27%	3,10%

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

## ■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 31/03/11

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	2,20%
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement</b>	N/A
<b>Ce coût se détermine à partir :</b>	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	N/A
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	N/A
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	0,32%
<b>Ces autres frais se décomposent en :</b>	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,32%
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	2,52%

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.

## ■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 31/03/11

**Taux de rotation du portefeuille:**

10,87%

**Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen:**

0,46%

**Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :**

Classe d'actif	Transaction
ACTION	36,77%
Titres de créance	24,34%

### Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

### Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;

b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

## ■ DATE DE PUBLICATION

11/10/11